

## I - De l'utilité d'une observation permanente des faits d'état-civil.

par A. PODLEWSKI, démographe.

J'ai été envoyé en mission à Ngaoundéré dans le département de l'Adamaoua (République Fédérale du Cameroun) à la fin de l'année 1965 pour y effectuer un essai-pilote concernant une observation permanente des faits d'état-civil.

Cette observation permanente des faits d'état-civil est un essai, très localisé, destiné d'une part à répondre à diverses difficultés pratiques auxquelles se heurtent actuellement certains Etats Africains en ce domaine, d'autre part à contribuer à l'évolution des méthodes de la recherche démographique dans des zones encore dépourvues de données permanentes (1).

Pour mieux saisir l'intérêt de cette étude il est nécessaire, me semble-t-il, de faire très globalement le point de la situation actuelle en ce qui concerne les recensements et l'enregistrement des mouvements de population.

Les recensements de population ne peuvent évidemment avoir lieu chaque année du fait de leur coût, du personnel et du matériel qu'ils nécessitent, et en Afrique par surcroît de l'insuffisance des voies de pénétration, sans parler de l'immense travail de dépouillement qui leur fait suite.

Les recensements ont donc lieu tous les 5 ans, ou tous les 10 ans, ou toutes les Nièmes années.

Ils apportaient en Afrique Noire des données de base concernant le volume de la population et parfois sa structure par âge. Ils étaient principalement destinés à déterminer les personnes imposables aussi sous-estimaient-ils parfois, involontairement, les non-imposables. Dans les différentes régions du Nord-Cameroun, il a été possible de se rendre compte, en 1960, que ces sous-estimations étaient vraisemblablement de l'ordre de 15 à 20 % du volume total de la population, ce qui est assez considérable.

---

(1) Au Sénégal, M. CANTRELLE poursuit depuis quelques années une observation permanente (ou suivie) sur deux arrondissements. Les principaux résultats obtenus sont présentés dans un rapport intitulé : "Etude démographique dans la région du Siné Saloum.

De plus, du fait de leur nature même, les recensements n'apportent qu'une image de l'état de la population, mais non de son mouvement dans le temps déterminé par les naissances, les décès, les migrations.

Dans les pays à état-civil bien établi il est aisé de connaître le nombre exact de naissances et de décès grâce aux registres d'état-civil, et d'en tirer des renseignements sur la natalité et la mortalité qui permettent, entre autre, de faire le point entre deux recensements décennaux.

En Afrique Noire, par contre, ces registres d'état-civil sont très inégalement fréquentés, parfois de façon satisfaisante dans certaines grandes agglomérations, mais le plus souvent de façon sporadique dans les zones rurales, qui représentent les forces vives de l'Afrique tropicale.

Pour pallier à l'insuffisance des recensements et à la précarité des registres d'état-civil il a été fait appel durant quelques années (d'environ 1955 à 1964) aux sondages démographiques effectués principalement par les Services de la Statistique Outre-Mer (INSEE), mais également par d'autres organismes, tel l'ORSTOM.

Ce sont ces sondages qui ont les premiers contribué à donner une image démographique acceptable de ces régions, et permis de déterminer des taux valables, mais généralement sur de vastes superficies.

Or les actuels Etats Africains ne semblent pas être en mesure de renouveler ces sondages qui nécessitent également de gros moyens en personnel et en matériel.

Ils ne peuvent donc, comme ils le désireraient, actualiser les données déjà imparfaites des recensements passés - du fait de la précarité de leur état-civil -, et se trouvent ainsi dans une impasse.

C'est pour tenter de trouver une issue à cette situation qu'on s'efforce actuellement de mettre sur pied, à titre expérimental, un système d'observation permanente des faits d'état-civil.

#### Nécessité de l'établissement d'une observation permanente des faits d'état-civil.

Trois considérations principales militent en faveur d'une observation permanente des faits d'état-civil en Afrique Noire : l'insuffisance des recensements officiels, la précarité de l'état-civil, et enfin la supériorité sur le plan méthodologique de l'observation permanente par rapport aux sondages démographiques classiques en Afrique.

Avant de voir en détail chacun de ces points, il convient de définir l'observation permanente des faits d'état-civil. On peut la schématiser de la façon suivante: après avoir effectué l'inventaire général de base (I<sub>0</sub>) de toute la population de la zone étudiée, on repasse à dates fixes (tous les 6 ou 12 mois par exemple) dans les villages pour y noter les événements démographiques survenus dans chaque famille depuis le précédent passage (naissances, décès, mariages, arrivées, départs). On réalise ainsi un inventaire permanent de la population (recensement perpétuel) doublé d'une connaissance complète des faits d'état-civil entre deux passages (état-civil), ces deux éléments apportant des données démographiques de meilleures qualités que celles obtenues par d'autres voies.

#### A. - Insuffisance des recensements officiels

Chacun sait que les recensements ne touchent généralement pas l'intégralité des populations dans les régions tropicales de l'Afrique Noire. Bien que les causes de cette insuffisance soient multiples, nous allons tenter de déterminer celles qui nous paraissent les plus importantes.

a) Certaines populations considèrent que le dénombrement est maléfique en soi.

De tous temps certains hommes ont eu à diriger d'autres hommes et, dans ce but, se sont efforcés de les dénombrer. De tous temps le recensement de la population a été la première action de ceux qui ont été investis du pouvoir. Engendré par le pouvoir, le recensement détermine ceux qui sont assujettis à ce pouvoir; il est l'expression de la prise de possession de celui qui commande. En Afrique, la première et principale activité des administrateurs de régions inconnues a été le recensement de la population; le reste venait ensuite. N'importe quel chef de village africain vous énumérera d'un trait les noms de chaque chef de famille dépendant de son autorité. Dans le village de Gaban, par exemple, chez les Moundang du Nord Cameroun, j'ai entendu une énumération de plus de 250 noms faite de mémoire par le chef de ce village.

Toutefois l'identification d'un homme par un autre homme peut être redoutée par certains qui estiment que ce dénombrement porte malheur du seul fait que l'on compte des hommes.

Ce sentiment se rencontre souvent en Afrique Tropicale auprès de populations rurales qui ont conservé des modes de vie ou de pensées traditionnels. Dénombrer les membres d'une famille ou d'un village pourra porter malheur à certains, aussi cherchent-ils à se concilier le sort en dissimulant telle ou telle personne au dénombrement.

C'est ainsi que chez les Mada (petite ethnique de 16 000 h. du Nord Cameroun) un Frère de Foucauld qui s'efforçait de vivre comme les autochtones a failli être rejeté d'un groupe d'amis parce qu'un matin en arrivant sur l'aire de battage du mil il a dit : "Ah, je vois que vous n'êtes pas beaucoup et je vais pouvoir vous aider à battre le mil". On lui reprocha aussitôt de vouloir faire tomber le malheur sur eux car il venait de les dénombrer involontairement.

C'est ainsi également que souvent, chez les Kapsiki, l'aîné des garçons, toujours nommé Tizé, était omis par ses parents lors des recensements alors que ce Tizé n'était souvent qu'un enfant non soumis à l'impôt.

Ce sentiment de malédiction lié au dénombrement ne semble pas être une aberration de l'esprit, mais un sentiment profond, authentique et spontané, dont on peut trouver des traces à l'origine des temps. La Bible nous dit même que Yahweh n'en jugeait pas autrement :

"Yahweh parla à Moïse, disant : "Lorsque tu relèveras le nombre total des enfants d'Israël pour en faire le recensement, chacun d'eux paiera à Yahweh une rançon pour sa vie lorsqu'on les dénumbrera de peur que ne tombe sur eux quelque fléau pendant qu'on les dénumbrera" (Exode 30.II-12).

En fonction de ce sentiment de crainte mystérieuse vis-à-vis du dénombrement on omettra donc de déclarer telle ou telle personne. Mais d'autres sources d'omissions existent également :

b) certains peuvent chercher à se soustraire à l'impôt, avec la connivence du chef local, en échange d'autres prestations en faveur de ce dernier.

c) d'autres saisonnièrement nomades (bergers Foulbé, Arabes Choa ou Mbororó) ne pourront être atteints au moment du recensement car ils seront dissimulés en brousse, loin du village d'attache, en quête de pâturages ou de points d'eau.

d) d'autres habitants des régions montagneuses difficiles d'accès où les familles sont dispersées sur tout un massif seront difficilement saisissables dans leur intégralité (dans le Nord Cameroun : Matakam, Daba, Namchi, Niam-Niam).

e) d'autres encore, sans intention de dissimulation, omettront assez souvent de déclarer leur fille déjà promise à un futur mari, qui de son côté ne déclarera évidemment pas sa fiancée car elle vit encore chez ses parents.

f) certains enfin refusant de se soumettre à l'autorité du moment chercheront à se dérober lors du passage des recenseurs généralement inconnus et de plus étrangers à l'ethnie.

Toutes ces raisons accumulées, et d'autres peut-être encore, font que les recensements ne peuvent saisir l'intégralité des populations en Afrique Noire, et que les sous-estimations rurales demeureront relativement importantes tant que les opérations de recensement demeureront impersonnelles, c'est-à-dire tant que le recenseur sera totalement inconnu, voire étranger à la population recensée, et que les passages n'auront lieu que tous les trois, cinq ou dix ans.

Il est évidemment difficile de déterminer de façon précise l'importance de ces sous-estimations. Nous avons déjà signalé, dans l'introduction, qu'en 1960, entre la Bénoué et le Lac Tchad, elles devaient s'élever à peu près partout à 15 ou 20 % du volume total de la population recensée. Cette estimation est basée sur l'observation suivante. A cette époque une mission socio-économique (1) a effectué dans cette région un sondage démographique portant sur environ 50 000 personnes (soit environ le vingtième de la population supposée à l'époque). Des strates avaient été constituées (cultivateurs de coton, montagnards, pêcheurs...) et chaque village de l'échantillon rentrait dans l'une de ces strates. Or au dépouillement final on s'est aperçu que dans toutes les strates la population inventoriée dépassait de 15 à 20 % celle donnée par le dernier recensement administratif.

Dans la zone de travail se rapportant à l'actuel essai-pilote camerounais, nous pouvons également apprécier les sous-estimations pour deux cantons représentant environ 15 000 personnes.

Voici les chiffres officiels pour chacun de ces deux cantons pour l'année 1965 comparés à ceux se rapportant à l'inventaire de base que nous avons effectué de janvier à avril 1966 :

Canton	Chiffres Officiels pour 1965	Observation Permanente début 1966
Dourou-Plateau	8 129	8 466 (+ 4%)
Mbang-Foulbé	5 720	6 837 (+ 19,5%)
Ensemble	13 849	15 303 (+ 10,5%)

Comme l'accroissement naturel de cette population a pu ultérieurement être fixé de façon précise à 1,4 % l'an, on voit donc que la sous-estimation est au moins

(1) La MISOENCAM.

égale à 9 % (en supposant que de notre côté nous ayons inventorié l'intégralité de la population). Précisons qu'en 1966 la balance des migrations a été à peu près égale dans cette zone (291 arrivées contre 322 départs) et que nous supposons qu'il en a été de même en 1965.

Or, les deux cantons en question ne sont nullement difficiles d'accès ; une piste quasi-permanente les traverse et presque tous les villages se sont installés le long de cette piste ; les quelques massifs qui émergent sur ce plateau ne sont plus habités depuis longtemps et cinq jours par semaine quelques véhicules se rendent à l'un des marchés se tenant dans ce secteur.

Nous pouvons remarquer que la sous-évaluation de la population est beaucoup plus forte dans le canton de Mbang-Foulbé où la majorité de la population appartient à l'ethnie Foulbé, population à vocation essentiellement pastorale sur ces hauts plateaux, par conséquent plus mobile que les agriculteurs du canton voisin, et donc plus difficilement saisissable.

Il nous semble donc que les recensements administratifs, tels qu'ils sont effectués, ne peuvent appréhender les populations africaines à plus de 10 % près, car - d'une part ils sont effectués par des recenseurs souvent étrangers au canton, voire à l'ethnie, qui font défiler devant eux les différents chefs de famille sous un auvent dressé en un coin du village à cet effet (alors qu'il serait préférable de passer dans chaque concession ou habitation) - et d'autre part des questions de fiscalité sont mêlées dans les questionnaires aux questions démographiques, ce qui incite bien entendu aux déclarations incomplètes.

#### B - Précarité de l'état-civil officiel.

Il n'y a pas lieu de faire ici une étude de l'état-civil se rapportant à tout le Nord-Cameroun, ni même à tout le Département de l'Adamaoua. Nous nous contenterons, à titre d'exemple, de dresser la situation de l'état-civil officiel dans les zones rurales de l'arrondissement de Ngaoundéré où se situe notre zone de travail, ce qui nous permettra de mieux pénétrer dans le détail.

##### a) description de la disposition théorique du système mis en place.

L'arrondissement de Ngaoundéré (environ 60 000 habitants recensés sans compter les quelques 20 000 habitants de Ngaoundéré-ville) est divisé en huit secteurs ou cantons comprenant en tout 269 villages.

Pour l'enregistrement des faits d'état-civil ces huit cantons disposent de 21 centres d'état-civil bien répartis sur toute la superficie de l'arrondissement.

Dans chacun de ces centres les registres d'état-civil sont tenus par le fonctionnaire local (instituteur, infirmier, secrétaire du tribunal...) qui assure les fonctions de secrétaire d'état-civil, l'officier d'état-civil étant le chef du village où se trouvent les registres.

Trois registres différents sont destinés à recevoir les déclarations :

. le registre des naissances se compose d'une partie faisant souche et d'une partie détachable remise au déclarant après apposition d'un timbre fiscal de 150 francs ; les déclarations doivent être faites dans les 15 jours qui suivent une naissance.

. le registre des décès comprend également une partie souche et une autre détachable remise au déclarant mais cette fois-ci sans perception de droits de timbre.

L'enregistrement des décès étant théoriquement gratuit, la famille du défunt peut voir ce dernier maintenu sur la liste des imposables s'il n'a pas été présenté un bulletin de décès ; c'est la sanction théorique de la non-déclaration. Les déclarations doivent être faites dans le mois qui suit le décès.

. le registre des mariages comprend une partie souche et deux parties détachables remises à chacune des familles des conjoints ; les deux feuillets détachables doivent être tous revêtus d'un timbre fiscal de 150 francs, ce qui représente donc un droit de 300 francs par mariage.

Les registres, en fin d'année, ne sont pas envoyés à la sous-préfecture, mais demeurent dans les centres d'état-civil pour servir les années suivantes jusqu'à épuisement complet des feuillets. Si un registre est entièrement rempli il est également conservé au centre d'état-civil.

b) fonctionnement pratique du système.

1. Les dispositions légales concernant l'apposition des timbres sont très inégalement appliquées.

La plupart des secrétaires d'état-civil appliquent des barèmes différents de ceux prévus, de telle sorte qu'aucune uniformité ne règne dans l'ensemble de l'arrondissement.

Seuls de rares centres s'en tiennent aux dispositions légales qui viennent d'être décrites.

Pour les autres la diversité semble être absolue :

- l'un appose un timbre de 150 francs sur tous les actes délivrés, ne respectant pas la gratuité en matière d'enregistrement des décès ;

- d'autres apposent sur tous les actes délivrés, non seulement un timbre fiscal de 150 francs, mais y ajoutent également un timbre de 50 francs de taxe communale, ce qui donne 200 francs par naissance ou décès et 400 francs par mariage ;

- un autre ne fait rien payer du tout car son prédécesseur faisait ainsi (il n'a du reste pas plus de déclarants pour autant) ;

- d'autres enfin ne tiennent aucun registre depuis deux ou trois ans, ces derniers ayant disparu ou bien n'étant pas parvenus au centre.

## 2. tenue générale des registres dans les centres :

Ici également on rencontre une grande diversité :

. la numérotation des actes n'est pas toujours suivie ; par exemple on trouve deux actes différents portant tous deux le numéro 5 pour la même année ; ou bien la numérotation ne recommence pas à 1 au début d'une nouvelle année ; mais parfois également les registres semblent parfaitement tenus.

. parfois les tampons sont défectueux, et ne laissent plus d'inscriptions lisibles ;

. parfois les feuillets détachables n'ont pu être timbrés, faute de s'être approvisionné en timbres, de telle sorte que ces feuillets - qui devraient être en possession des déclarants qui ont versé le droit de timbre -, demeurent dans les registres soit attachés à la partie souche, soit comme feuille volante (avec les risques de perte que cela comporte), etc...

## 3. nombre d'enregistrements relevés dans les différents centres officiels d'état-civil.

Dans ce domaine les résultats sont très inégaux :

. pour la natalité, six cantons sur huit enregistrent moins de 10 % des naissances vraisemblablement survenues en 1965 ; un canton enregistre environ 1/3, et dernier enfin - celui de Mbé qui seul fonctionne de façon satisfaisante (mais pour les naissances seulement) enregistre 2/3 environ.

. pour la mortalité, la moitié des cantons enregistrent seulement de 1 à 3 % des décès qui se produisent vraisemblablement ; l'autre moitié des cantons enregistrant entre 10 et 20 % des décès survenant dans leur zone d'influence.

. pour la nuptialité, l'ensemble des enregistrements touche environ 10 % des mariages.



On peut remarquer que, paradoxalement, l'enregistrement des naissances qui donne lieu à un paiement théorique de 150 francs est proportionnellement plus important que l'enregistrement des décès théoriquement gratuit. Le phénomène est bien marqué dans le canton de Mbé où, en 1965, 227 naissances sont enregistrées (bien que chaque enregistrement y coûte 200 francs) alors que seuls 31 des décès sont enregistrés bien qu'il ne soit perçu aucun droit à l'occasion des déclarations de décès, conformément aux dispositions légales.

Pour être complet il convient également d'ajouter aux enregistrements effectués dans les centres des zones rurales, ceux effectués à Ngaoundéré-ville mais se rapportant à des personnes domiciliées en zone rurale.

Ce sont les habitants des trois cantons enserrant Ngaoundéré-ville qui évidemment retirent le plus d'actes d'état-civil à Ngaoundéré même (Dibi, Béka, Mbang-Foulbé).

Sur le tableau suivant nous avons fait figurer les enregistrements effectués à Ngaoundéré-ville juste après ceux effectués dans le canton même. Par exemple, dans le canton Dourou-plateau pour les naissances enregistrées durant l'année 1965 nous avons 8 + 4, le premier chiffre se rapportant au canton et le second à Ngaoundéré-ville.

Mais malgré ces rajouts l'ensemble des enregistrements demeure faible pour les trois années considérées et les proportions de fréquentation données plus haut ne changent guère.

L'estimation des naissances et des décès probables a été effectuée sur la base empirique (des taux suivants :

. Cantons à prédominance Foulbé (surtout éleveurs)

N = 25 ‰ (natalité)  
M = 25 ‰ (mortalité)  
Nu = 20 ‰ (nuptialité)

. Cantons à prédominance Dourou et Mboum (agriculteurs) :

N = 40 ‰ (natalité)  
M = 25 ‰ (mortalité)  
Nu = 20 ‰ (nuptialité)

Les populations d'éleveurs Foulbé et d'agriculteurs Dourou et Mboum étant mêlées dans presque tous les cantons, il est certain que ces estimations sont approximatives (bien que très proches de la réalité car en 1966 l'observation permanente a permis de dégager par ethnie les taux suivants : Foulbé : N = 28 ‰ - M = 20 ‰ - Nu = 28 ‰ - Dourou : N = 46 ‰ - M = 24 ‰ - Nu = 18 ‰ - Mboum : N = 34 ‰ - M = 24 ‰ - Nu = 20 ‰). Ainsi le tableau de la page suivante est largement suffisant pour mettre en évidence le caractère nettement déficitaire de l'enregistrement des faits d'état-civil.

Tableau I

Par canton et pour les années 1963/64/65

Importance des enregistrements des naissances, décès et mariages dans les centres d'état-civil de l'arrondissement de Ngaoundéré.

Secteur de Dourou Plateau (3 centres : Mbang-Mboum, Nganha, et Gangassaou) = 10 000					
	Estimation annuelle	Déclarés en 1963	Déclarés en 1964	Déclarés en 1965	%
NAISSANCES	400	22 + 1	38 + 0	8 + 4	3
DECES	250	30 + 8	15 + 1	3 + 0	1
MARIAGES	100	12 + 0	7 + 0	5 + 0	5
<u>Secteur Béka : = 7 000 h.</u>					
NAISSANCES	175	21 + 0	6 + 1	2 + 1	2
DECES	175	15 + 24	5 + 19	6 + 28	20
MARIAGES	70	6 + 0	3 + 0	3 + 0	5
<u>Secteur Mbang-Foulbé : = 6 000 h. (registres disparus).</u>					
NAISSANCES	150	0 + 6	0 + 1	0 + 1	1
DECES	150	0 + 39	0 + 39	0 + 42	28
MARIAGES	60	0 + 0	0 + 0	0 + 0	0
<u>Secteur Dibi : = 5 000 h.</u>					
NAISSANCES	125	7 + 0	14 + 1	12 + 2	11
DECES	125	7 + 23	10 + 17	4 + 10	11
MARIAGES	50	5 + 0	6 + 0	3 + 0	6
<u>Secteur de Martap : 7 500 h.</u>					
NAISSANCES	225	34 + 0	17 + 1	13 + 0	6
DECES	190	29 + 2	20 + 8	22 + 7	15
MARIAGES	75	30 + 0	12 + 0	12 + 0	16
<u>Secteur de Niambaka : = 4 000 h.</u>					
NAISSANCES	100	50 + 0	31 + 0	25 + 0	25
DECES	100	29 + 2	17 + 2	17 + 5	22
MARIAGES	40	16 + 0	2 + 0	6 + 0	15
<u>Secteur de Belel : = 12 000 h.</u>					
NAISSANCES	300	78 + 3	99 + 2	83 + 6	30
DECES	300	52 + 8	41 + 10	52 + 14	22
MARIAGES	120	28 + 0	21 + 0	21 + 0	17
<u>Secteur de Mbé : = 10 000 h.</u>					
NAISSANCES	400	258 + 2	250 + 0	227 + 2	57
DECES	250	38 + 0	32 + 0	31 + 1	13
MARIAGES	100	50 + 0	25 + 0	23 + 0	23
<u>Pour l'ensemble des cantons ruraux de l'arrondissement</u>					
NAISSANCES	1 875	470 + 12	455 + 6	370 + 16	20
DECES	1 540	200 + 106	140 + 96	135 + 107	16
MARIAGES	615	147 + 0	76 + 0	73 + 0	12

Note : Les estimations annuelles des naissances, décès et mariages ont été faites dès notre arrivée en décembre 1965. Nous pouvons juger de leur valeur d'après les résultats obtenus dans les deux cantons de l'essai-pilote en 1966 (observation effective).

Cantons Dourou-Plateau et Mbang-Foulbé. Estimations pour 1965. Observés en 1966.

(les premier et troisième du tableau)

NAISSANCES	550	542
DECES	400 (surestimés)	345
MARIAGES	160	175

c) Raisons probables de la rareté des déclarants.

Il convient de se demander pourquoi les déclarants sont si peu nombreux.

1. La première pensée qui vient à l'esprit est évidemment le coût des actes d'état-civil. De fait, faire payer 150 F. pour un acte de naissance à des populations dont l'impôt annuel est de l'ordre de 1 200 F., le revenu annuel par ménage de 34 000 F. CFA, et qui par surcroît ont des taux de fécondité relativement élevés, équivaldrait à faire payer environ 40 à 50 NF un acte de naissance en France, ce qui est évidemment beaucoup.

Or, en France la remise d'un acte de naissance se fait gratuitement alors que cet acte procure divers avantages matériels au déclarant (allocations, primes...), alors que dans le Nord-Cameroun un acte de naissance payant n'entraîne l'obtention d'aucune prestations sociales (allocations familiales, de maternité ou autres) pour 99 % des intéressés en zone rurale (seuls les fonctionnaires et les salariés peuvent y prétendre).

Il est donc certain que le coût d'un acte d'état-civil peut être considéré par la plupart des déclarants éventuels comme un impôt supplémentaire que l'on cherchera à éviter.

La gratuité en ce domaine entraînerait, sans doute, une plus grande fréquentation, comme en témoigne la plus grande fréquentation des cahiers d'état-civil de village, gratuits, que nous avons déposés dans quelques soixante villages de notre zone-pilote et qui sont tenus par des bénévoles.

Toutefois, dans l'état actuel des choses il y a peu de chances pour que les autorités fassent marche arrière et décident la gratuité, car elles se priveraient alors de ressources qui, sans être considérables, ne sont pas négligeables à l'échelon des communes urbaines.

D'autre part l'état-civil payant semble bien fonctionner pour les naissances dans les départements du Sud-Cameroun, et donner la gratuité au Nord ce serait alors créer deux régimes différents entre le Nord et le reste du pays, ce qui ne sera pas sans entraîner de multiples complications.

Si le coût d'un acte est certes un frein sérieux à la fréquentation des registres d'état-civil, il ne semble pas toutefois que ce soit là un obstacle absolu aux déclarations. L'exemple du canton de Mbé est en effet significatif.

Environ les 2/3 des naissances sont déclarées à l'état-civil dans ce canton. Par contre les déclarations de décès qui sont gratuites sont peu nombreuses (environ 10 %) malgré la sanction théorique qui frappe les non-déclarants (maintien du décédé sur la liste des imposables dans la famille).

## 2. Immobilisme du secrétaire d'état-civil.

Si le centre d'état-civil de Mbé fonctionne mieux que les autres, c'est parce que le secrétaire qui en est responsable y consacre presque tout son temps (bien qu'il soit rémunéré au titre de secrétaire de Tribunal). Ce secrétaire se rend périodiquement dans les villages de son canton pour y relever les événements démographiques, et lorsqu'il se trouve à Mbé il se tient devant sa concession située sur la place du marché pour y recevoir les déclarations.

Si ce secrétaire peut ainsi se consacrer à sa tâche c'est qu'il en a le temps car il est rémunéré au titre de secrétaire de Tribunal, activité qui lui laisse beaucoup de temps pour se consacrer à l'état-civil officiel (qui lui rapporte légalement d'autre part une petite ristourne par acte). Il appartient d'autre part à l'ethnie Dourou qui est celle du canton, et réside en permanence à Mbé.

Les secrétaires d'état-civil des autres cantons ne peuvent avoir la même attitude car leur activité principale les occupe toute la journée. L'instituteur ou l'infirmier qui se tient tout le jour dans sa classe ou dans son dispensaire n'a évidemment guère le temps de se rendre dans les villages pour y enregistrer naissances et décès.

Cet immobilisme des secrétaires d'état-civil est certainement le principal obstacle au développement de l'état-civil officiel.

D'autre part, lorsque le maître ou l'infirmier, qui est généralement étranger à l'ethnie, part en congé les cahiers ne sont plus tenus, ce qui durant les grandes vacances scolaires représente un trou de trois mois pleins.

Enfin lorsque ce fonctionnaire est nommé à un autre poste il faudra évidemment un peu de temps au remplaçant pour reprendre contact avec la population locale.

Toutes ces considérations nous amènent à découvrir les qualités d'un secrétaire d'état-civil pour qu'il puisse bien s'occuper de ses registres.

Il faut :

- qu'il consacre tout son temps à cette seule activité ;

- qu'il soit membre de l'ethnie locale et réside en permanence dans le secteur ;
- qu'enfin il se rende périodiquement dans tous les villages de sa circonscription.

Seul le secrétaire du secteur de Mbé offre ces caractères aussi son centre est-il le seul à fonctionner à 50 % environ.

Nous terminerons ce paragraphe sur la précarité de l'état-civil officiel en indiquant des chiffres précis pour les deux cantons où a été effectué notre essai-pilote (cantons de Dourou-Plateau et de Mbang-Foulbé).

Dans ces deux cantons nous avons relevé en 1 an (année 1966) :

- 542 naissances, alors que seuls 8 actes (soit 2 %), avaient été délivrés par les centres d'état-civil de ces deux cantons en 1965.
- 345 décès alors qu'en 1965 seuls 3 actes de décès avaient été dressés (1%).

C - Supériorité sur le plan méthodologique de l'observation permanente par rapport aux sondages démographiques classiques.

Depuis une dizaine d'années les principales études démographiques réalisées en Afrique Noire francophone ont été effectuées d'après le procédé des "interrogatoires rétrospectifs". Ce procédé, lié à la méthode des sondages, consistait principalement en ceci : lors de l'inventaire des populations de l'échantillon il était demandé aux intéressés les naissances et les décès survenus dans leur famille au cours des douze derniers mois. Les réponses à ces questions permettaient d'établir des taux de fécondité et de mortalité par groupe d'âges.

Deux sources d'erreurs principales étaient toujours à craindre en procédant de la sorte :

a) il était évidemment assez difficile de déterminer exactement la période des douze derniers mois auprès de populations ignorant l'emploi du calendrier. On y suppléait en confectionnant des calendriers agricoles et grâce au rythme assez régulier du régime des pluies. Mais la personne interrogée pouvait fort bien involontairement, soit abrégé les douze mois en 11 ou 10, soit, au contraire, inclure dans ces douze derniers mois des événements survenus il y a 13 ou 14 mois, et la qualité des taux annuels ainsi obtenus en souffrait.

b) il était exclusivement fait appel à la mémoire des intéressés pour cette période des douze derniers mois, et l'on risquait ainsi des omissions volontaires ou involontaires.

Tout avec ce procédé reposait donc sur l'acharnement des enquêteurs à serrer les dates avec le plus de précisions possibles, et sur un contrôle rigoureux et régulier des questionnaires. Si les enquêteurs étaient scrupuleux et consciencieux on pouvait obtenir des résultats valables. Dans le cas contraire des données aberrantes risquaient d'apparaître dans les séries.

Comme nous allons le voir, la méthode de l'observation permanente élimine les deux inconvénients majeurs cités précédemment et présente en plus divers avantages, de telle sorte que l'on pourrait désormais - me semble-t-il - la considérer comme la méthode-clé à utiliser pour l'étude démographique de populations dépourvues d'état-civil.

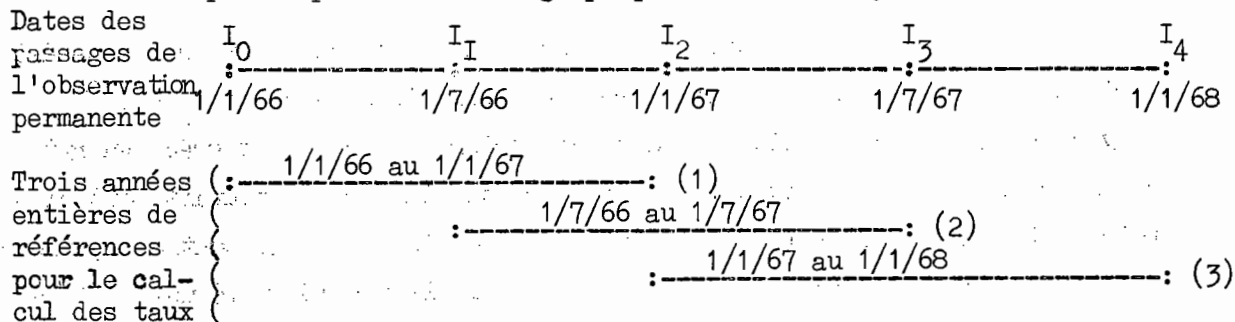
1. L'observation permanente permet de déterminer avec précision une période de 1 an, puisqu'il suffit pour cela de refaire passer l'enquêteur dans le village juste un an après l'inventaire de base.

Il n'est plus nécessaire de cette façon de faire appel à la mémoire des intéressés et à leur juste appréciation des douze derniers mois.

Si l'inventaire de base d'un village a été effectué le 1er janvier 1966 par exemple, on enverra l'enquêteur dans ce même village le 1er janvier 1967, et il lui suffira de noter les naissances, mariages ou décès, survenus dans chaque famille depuis son précédent passage pour avoir des taux annuels exacts.

Si l'on a la possibilité de passer dans le village tous les six mois, on pourra avec 4 passages (soit après 2 années d'observation) obtenir des résultats s'appuyant sur 3 années de référence (voir graphique suivant), ce qui grâce à l'analyse sera suffisant pour apprécier la variation et la qualité des taux.

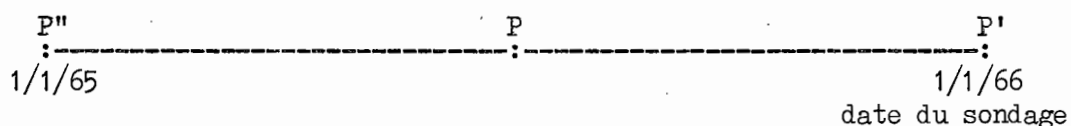
On peut représenter ceci graphiquement de la façon suivante :



Profitons de ce paragraphe pour signaler accessoirement un autre avantage de l'observation permanente.

Les taux bruts en démographie sont calculés théoriquement en rapportant les évènements observés en 1 an (naissances par exemple) à la population moyenne de l'année considérée. On voit par l'intermédiaire du graphique ci-dessus que cette population moyenne est rigoureusement connue (grâce aux passages successifs de l'observation permanente) pour chacune des trois années de référence (c'est la population au 1/7/66, et au 1/7/67 pour la 3e année).

Alors qu'avec le procédé des "interrogatoires rétrospectifs lié au sondage on ne connaissait jamais la population moyenne de l'année à laquelle se rapportaient les évènements des douze derniers mois, à laquelle on substituait la population (de droit ou de fait) inventoriée lors du sondage :



Si "n" est le nombre de naissances survenues entre le 1/1/65 et le 1/1/66

P' l'effectif de la population au 1/1/66

P l'effectif de la population au 30/6/65

et P'' l'effectif de la population au 1/1/65,

on aurait dû avoir pour estimer convenablement le taux de natalité N :

$$N = \frac{n}{p} \quad \text{ou} \quad N = \frac{n}{\frac{P'' + P'}{2}}$$

mais P'' et P étant inconnus, on obtenait le taux en faisant le rapport :

$$N = \frac{n}{P'}$$

L'erreur ainsi obtenue était généralement très légère, mais il est évidemment préférable de l'éliminer tout à fait, ce que réalise l'observation permanente.

2. L'observation permanente repose moins que le procédé des "interrogatoires rétrospectifs" sur les déclarations des intéressés.

Il est tout à fait différent de demander à un chef de famille :

"Avez-vous eu une naissance dans votre habitation durant les douze derniers mois ?"

ou

"Aminatou et Fanta ont-elles mis un enfant au monde depuis mon précédent passage ?" (Aminatou et Fanta étant, pour l'exemple, les deux seules femmes vivant dans le saré et figurant sur la fiche familiale de l'inventaire de base).

En deux mots, dès le premier repassage de l'observation permanente l'enquêteur connaît déjà la famille dans laquelle il se rend, puisque tous ses membres sont déjà inventoriés sur une fiche, avec indication des âges, des mariages, etc... Il ne tape donc pas dans le vide en posant une question, et a beaucoup moins de chance d'être entraîné à accepter une fausse déclaration (volontaire ou involontaire).

Pour un décès l'exemple est encore plus probant : dans le premier cas (interrogatoire rétrospectif) on demande si un décès s'est produit dans cette habitation au cours des douze derniers mois ; alors que dans l'observation permanente on passe en revue tous les membres de l'habitation inscrits sur la fiche familiale et l'on voit bien s'il en est un de décédé.

La seule faille de l'observation permanente dans ce domaine est celle où un enfant serait né et décédé entre deux passages de l'observation permanente, car alors on retombe dans le défaut des "interrogatoires rétrospectifs", c'est-à-dire que l'on est obligé de se fier uniquement aux déclarations des personnes interrogées. Il est évident que plus les passages de l'observation permanente seront rapprochés, moins on a de chance de rencontrer ce cas (de toute façon pour éliminer tout risque d'oubli de la part des parents, il convient de demander précisément à chaque passage si depuis le précédent passage un enfant ne serait pas né et décédé peu de temps après).

### 3. L'observation permanente permet de mieux appréhender l'intégralité des populations.

En effet, le fait de repasser plusieurs fois dans le même village permet de "récupérer" durant les deux ou trois premiers passages des "oubliés" qui n'auraient pas été inscrits lors de l'inventaire de base ( $I_0$ ).

Pour donner une estimation précise de ce que peuvent représenter ces "oubliés", disons que lors de l'essai-pilote effectué on a trouvé 14 792 personnes lors de l'inventaire de base ( $I_0$ ), mais qu'à la suite de  $I_1$  et  $I_2$  (c'est-à-dire dans l'année qui a suivi  $I_0$ ) on a récupéré 642 personnes qui vivaient déjà dans le village lors de  $I_0$  mais qui avaient été omises ou ne s'étaient pas déclarées lors de cet inventaire de base, ce qui représente 4 % du total, ce qui est assez important (les Foulbé, à vocation essentiellement pastorale et par conséquent plus difficilement saisissables présentaient dans les mêmes conditions 7 % d'oubliés).



4. L'avantage précédent de l'observation permanente (récupération des "oubliés") est dû au fait que les passages successifs d'enquêteurs déjà connus dans un même village, rassurent les populations enquêtées sur le but exact des questions posées, sur la nature de l'enquête, et sur le fait que l'on est désormais assuré qu'elle ne poursuit aucun but fiscal.

5. De même les enquêteurs se sentent beaucoup plus à l'aise dès le 2e passage auprès de populations qu'ils ont déjà visitées et ceci au bénéfice de la qualité de leur travail.

6. Un autre avantage méthodologique important de l'observation permanente est le suivant : en incluant dans le questionnaire de l'inventaire de base ( $I_0$ ) un interrogatoire rétrospectif sur les événements survenus au cours des douze derniers mois (idem enquêtes classiques) on pourra après un an d'observation permanente juger de la valeur des taux rétrospectifs ainsi obtenus en les comparant, pour le même échantillon, à des taux effectivement observés.

L'analyse des séries obtenues permettra, par exemple pour la mortalité, de constater que par rapport aux taux obtenus par observation permanente les interrogatoires rétrospectifs sur les douze derniers mois sous-estiment les décès d'enfants de moins d'un an (il s'agit généralement de ceux qui sont décédés avant d'avoir reçu un nom), et surestiment les décès de personnes ayant plus de 50 ans (ceci est dû à l'allongement involontaire de la période des 12 derniers mois dans laquelle on aura tendance à inclure le décès d'un ascendant survenu il y a 13 ou 14 mois, voire même davantage).

Donc en incluant un interrogatoire rétrospectif lors de l'inventaire de base d'une observation permanente de 2 ans on obtiendra des résultats pour 4 années de référence, une "rétrospective" et trois effectivement observées (voir schéma précédent page 185).

7. Enfin le dernier mais non le moindre des avantages de l'observation permanente est qu'elle permet de travailler avec sécurité sur des échantillons restreints.

Les sondages démographiques classiques nécessitent des échantillons relativement importants en Afrique Noire à cause de la diversité des milieux naturels et de la multiplicité des ethnies. Selon que le sondage sera effectué sur un échantillon tiré, soit à équi-probabilité, soit avec une chance de sortie proportionnelle à la taille des unités retenues, soit à un ou plusieurs degrés avec stratification préalable,

soit en grappe, etc..., la taille de l'échantillon sera certes variable selon le degré de précision que l'on vise, mais elle devra en général comprendre plusieurs dizaines de milliers d'individus.

Ces échantillons de 50, 60 ou 100 000 personnes sont évidemment très lourds, en ce sens qu'ils nécessitent de gros moyens en matériel et en personnel.

D'autre part la précision atteinte grâce à ces échantillons importants est souvent fragile car :

- . elle repose sur des "interrogatoires rétrospectifs"
- . elle nécessite une information de base importante et qui fait souvent défaut ou n'est pas à jour dans les pays tropicaux (liste complète indiquant la population de chacun des villages de l'univers à étudier, sans omission ni double emploi).
- . la méthode des sondages ne peut évidemment apprécier les erreurs d'exécution qui sont d'autant plus importantes sur le terrain que l'on a du personnel étranger à l'ethnie ou au terroir où l'on travaille (ce qui est presque toujours le cas dans les vastes enquêtes).
- . la méthode des sondages repose en Afrique sur des choix préalables (critères de la stratification) qui peuvent ne pas être toujours judicieux ou suffisants.
- . enfin les résultats concernant de nombreuses ethnies endogames (c'est-à-dire vivant matrimonialement dans un monde fermé) ne peuvent être analysés faute d'avoir obtenu pour chacune de ces ethnies des échantillons suffisants dans l'ensemble étudié.

L'observation permanente écarte ces difficultés, de façon certes un peu empirique, mais qui donne néanmoins satisfaction à l'esprit.

Supposons que nous désirions étudier un "ensemble" de 400 000 personnes scindées en une dizaine d'ethnies pratiquement endogames.

L'observation permanente pourra tirer ou choisir un certain nombre de villages dans chaque ethnie jusqu'à concurrence de 2 000 personnes par ethnie, par exemple. Pour l'ensemble on aura donc un échantillon global de 20 000 personnes.

Un sondage effectué au 1/20e sur le même ensemble atteindrait le même effet, mais serait difficilement exploitable à l'échelon de l'ethnie, à cause de la petite taille de l'échantillon dans chaque ethnie. Alors qu'une observation permanente de 2 ans avec passage tous les six mois, pourra, elle, valablement travailler sur un échantillon de cette taille car elle aura (nous l'avons déjà vu) 3 années de référé-

rence à comparer (sans compter l'année de "l'interrogatoire rétrospectif", s'il a été inclus à  $I_0$ ).

Supposons que pour huit sur dix de ces ethnies les résultats des trois années de référence soient voisins, soit pour la mortalité, soit pour la fécondité. Il me semble que nous pourrions alors avancer que, pour ces huit ethnies, la mortalité ou la fécondité, ou les deux, auront été convenablement déterminées. Les deux ethnies "irrégulières" pourront être soit écartées, soit mises en observation prolongée si cela s'avérait utile.

Outre les avantages énumérés ci-dessus, il convient de dire que seule l'observation permanente peut permettre :

a) d'étudier les variations mensuelles des naissances et décès, et les cycles que peuvent présenter ces variations.

b) de faire la distinction entre la mortalité infantile endogène et exogène (alignement de Bourgeois-Pichat).

c) de donner des taux de nuptialité précis.

d) de donner enfin des taux de divorcialité

Ces deux dernières données peuvent être particulièrement intéressantes à analyser selon qu'il s'agisse de populations islamisées, traditionnelles ou christianisées.

e) d'offrir toutes les données nécessaires à l'étude des migrations dans une zone déterminée, puisque les inventaires successifs notent régulièrement les entrées et les sorties de l'enclos familial.

La pensée que l'on pourrait avoir à la lecture de ce qui précède est que l'observation permanente, du fait des passages successifs, doit être nécessairement plus coûteuse que le sondage démographique classique.

Sans vouloir ici entrer dans le détail de cette question, disons néanmoins qu'il n'en est rien.

Le coût d'une observation permanente de 2 ans peut être égal ou même inférieur au coût d'un sondage portant sur un échantillon de même taille car les frais de personnel sont infiniment moindres en Afrique Noire que les frais de matériel (véhicules, carburants...), et que l'observation permanente peut s'appuyer exclusivement sur un "observateur" par canton qui, muni d'une bicyclette, tourne sans cesse par ses propres moyens dans les villages de son ressort.

Nous pensons avoir suffisamment fait ressortir dans les pages précédentes les avantages indiscutables de l'observation permanente des faits d'état-civil. Il convient toutefois d'indiquer encore une des possibilités constructives qu'offre l'observation permanente.

Si lors du premier passage on dépose chez le chef de village de petits cahiers destinés à noter les naissances, mariages et décès qui surviendront dans le village, on pourra au passage suivant ( $I_1$ ) vérifier dans quelle mesure ces cahiers ont été fréquentés puisque "l'observateur" en repassant lors de  $I_1$  dans chaque famille connaîtra le nombre total de naissances, mariages et décès survenus dans le village depuis son précédent passage. On peut, de la sorte, inciter progressivement la population du village à déclarer au chef les événements démographiques, et à contribuer ainsi à la création et à la tenue de petits registres de village qui pourraient s'avérer très utiles par la suite.